

QUATRIÈME CONFÉRENCE BIENNALE SUR LE DROIT PÉNAL

Justice, prison et continuum carcéral

4 et 5 mai 2023
Campus principal
de Sherbrooke

PROGRAMME



Conseil de recherches
en sciences humaines
du Canada



uOttawa

Social Sciences and
Humanities Research
Council of Canada

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Dominique Bernier

Professeure, Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal

Anne-Marie Boisvert

Professeure, Faculté de droit
Université de Montréal

Julie Desrosiers

Professeure, Faculté de droit
Université Laval

Véronique Fortin

Professeure, Faculté de droit
Université de Sherbrooke

Marie Manikis

Professeure, Faculté de droit
Université McGill

Marie-Ève Sylvestre

Doyenne et professeure, Faculté de droit,
section de droit civil, Université d'Ottawa

Jeudi 4 mai 2023

Séance 1 | 13 h – 14 h 10 | Local A8-334 (interprétation simultanée)

Présidence de la séance :

Véronique Fortin, professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Mot d'ouverture de Louis Marquis, doyen, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Conférence d'ouverture

MARION VANNIER, Senior Lecturer en criminologie, University of Manchester, Royaume-Uni et UK Research & Innovation Future Leader Fellow

Le pouvoir de la plume: Réflexions sur l'intégrité de la recherche sur les prisons

Cette présentation portera un regard critique sur deux nouvelles méthodes de recherche en milieu carcéral développées pour recueillir les expériences vécues des prisonniers. Le premier outil a été utilisé dans une étude réalisée par la conférencière sur les dynamiques de la « vie sans libération conditionnelle » (VSLC) dans les politiques pénales américaines. Il s'agit des lettres de prisonniers, un outil familier des chercheurs et activistes carcéraux, mais qui demeure rarement utilisé explicitement dans la sociologie de la prison. Le deuxième outil abordé sera celui du journal intime des prisonniers, peut-être plus étranger aux activistes et chercheurs carcéraux. Il permettra aux participants ayant une expérience vécue de la prison de réfléchir et de s'engager dans des concepts complexes tels que « l'espoir » ou « la dignité », tels qu'ils apparaissent et fluctuent dans le système carcéral. La dernière partie de la présentation consistera en une réflexion critique à l'éthique et aux motivations qui sous-tendent la recherche sur les expériences vécues des prisonniers.

Séance 2 | 14 h 30 à 15 h 50

Panel A – La prison dans la prison : privation de liberté résiduelle et inadmissibilité à la libération conditionnelle

Local : Centre judiciaire A9-130

Présidence du panel :

Anne-Marie Boisvert, professeure, Faculté de droit, Université de Montréal

MÉLANIE MARTEL, avocate, Martel Savard et Associés Inc.

Entre crise sanitaire et besoin sécuritaire: fluctuation de la liberté résiduelle

Les restrictions à la liberté, encadrées par l'article 7 de la Charte canadienne, se distinguent sous trois formes : la privation initiale de liberté, la privation de liberté résiduelle et la continuation illégale d'une privation de liberté. Dans le contexte carcéral, les deux dernières formes de restrictions sont les plus courantes et peuvent impliquer une gradation importante de privation de liberté, d'un transfert non sollicité jusqu'au placement dans l'Unité spéciale d'intervention, créant ainsi une prison dans la prison. Les effets néfastes de la privation résiduelle de liberté sont bien documentés et il s'agit d'un problème urgent dans les établissements pénitentiaires du monde entier. Cette conférence soulèvera des questionnements sur la manière de lutter contre l'inertie qui caractérise souvent les prisons et suggère la nécessité de réévaluer certaines pratiques, telles que les prolongements de peines au provincial et la raisonnable de l'isolement des détenus transgenres.

PHILIPPE BENSIMON, docteur en criminologie

Les échelles actuarielles en milieu carcéral : entre généralisation et interprétation

Loin d'être infaillibles et ayant toutes leurs propres limites, les sciences axées dans le domaine psychosocial n'ont de science que leurs revêtements algorithmiques pour tenter de comprendre l'homme conjugué au futur. Ce qui, en partie, explique pourquoi tant de professionnels confrontés à un seul et même dossier, quel que soit leur champ d'expertise, émettront de façon nuancée, tantôt sous réserve, des opinions divergentes, voire diamétralement opposées malgré le protocole d'application et la validité de l'outil. Il sera donc question ici de l'utilisation des échelles actuarielles, du jugement clinique structuré et non structuré, de leurs forces et de leurs faiblesses quant aux types d'outils imposés par l'administration pénitentiaire.

UGO GILBERT TREMBLAY, professeur, Faculté de droit, Université de Montréal

De Burns à Bissonnette : l'invalidation de l'article 745.51 du Code criminel et ses implications en matière d'extradition

En 2001, la Cour suprême a estimé que le ministre de la Justice ne pouvait extraditer des accusés vers les États-Unis sans garanties que la peine capitale ne leur serait pas infligée, jugeant que le risque de détention à perpétuité était suffisamment dissuasif pour empêcher que des criminels ne soient tentés de se réfugier au Canada. En revanche, cette même Cour a, dans *Bissonnette*, invalidé la possibilité de cumuler les périodes d'inadmissibilité à la libération conditionnelle, estimant que priver une personne de toute possibilité de réhabilitation constituait une peine cruelle et inusitée. Cette décision aura-t-elle des implications constitutionnelles inattendues en matière d'extradition, considérant que les États-Unis n'hésitent pas à infliger des peines qui réduisent à néant tout espoir de réinsertion? Cette conférence se propose d'examiner cette question tout en se demandant quel poids risquerait de recevoir aujourd'hui l'argument selon lequel la peine de prison à vie est la seule à même d'éviter au Canada de devenir un « refuge sûr pour les fugitifs dangereux », argument jugé crédible en 2001.

Panel B – Conditions carcérales et dignité des détenus (interprétation simultanée)

Local : A8-334

Présidence du panel :

Julie Desrosiers, professeure, Faculté de droit, Université Laval

AMÉLIE COUVRETTE, professeure, Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

CHLOÉ LECLERC, professeure, École de criminologie, Université de Montréal

L'intervention correctionnelle auprès de femmes incarcérées : réflexion sur des principes novateurs

De plus en plus d'attention est accordée aux femmes judiciairisées et à la reconnaissance de leur spécificité en raison de leurs trajectoires de vie souvent marquées par de la victimisation et des traumas. Cette reconnaissance implique des changements importants dans l'intervention correctionnelle, et ce, tant dans les cibles d'intervention que dans la façon d'intervenir auprès d'elles. L'objectif de la présentation est d'aborder une réflexion sur l'intervention correctionnelle auprès des femmes. Après un bref retour sur les principaux constats de la littérature entourant les femmes incarcérées, nous arborerons trois principes qui nous semblent répondre adéquatement à une majorité des besoins des femmes : 1) la « normalisation » carcérale, 2) la bienveillance et le continuum de soins et 3) le développement et le maintien de relations saines. Seront ensuite explorés les défis et les limites liés à l'implantation de ces principes dans le contexte de l'incarcération, particulièrement celle de courte durée.

ALEXANDRA PAQUETTE, avocate, Surprenant Magloé Paquette Avocats

Le processus d'affirmation de genre pour les détenu-es trans au sein du Service correctionnel du Canada

En juin 2017, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a été modifiée pour inclure « l'identité ou l'expression de genre » comme motifs de distinction illicite. Le Service correctionnel du Canada (SCC) a donc adopté le Bulletin de politique provisoire 584, prévoyant le placement des délinquants en fonction de leur identité de genre dans tout établissement du SCC, selon leur préférence, à moins qu'il n'y ait des préoccupations primordiales en matière de santé ou de sécurité qui ne peuvent être résolues. Cependant, le SCC remet souvent en question la demande d'un détenu au début du processus d'affirmation de genre, exigeant des étapes ou des démonstrations de la part du détenu pour apprécier ses intentions. Alors que le Bulletin de politique provisoire 584 est sans équivoque quant au droit du délinquant, la réalité démontre une incompréhension du SCC et une résistance qui se traduit par l'objection presque systématique en lien avec des préoccupations sécuritaires face à une demande de transfert.

ALEKSANDRA ZAJKO, directrice générale adjointe, Société Elizabeth Fry du Québec

GABRIELA VRAGOVIC, avocate, Société Elizabeth Fry du Québec

Les conditions de détention à l'Établissement Joliette : les enjeux systémiques.

La Société Elizabeth Fry du Québec, dans le cadre de son mandat d'advocacy auprès de la population carcérale de l'Établissement de détention désigné pour femmes de Joliette, s'est donnée comme objectif d'identifier, documenter et nommer des problématiques systémiques. Nous exposerons les effets discriminatoires constatés de certaines conditions de détention, ainsi que de certaines règles et pratiques du Service correctionnel. Les enjeux spécifiques rencontrés par les femmes autochtones et les personnes de diverses identités de genre seront également abordés.

Séance 3 | 16 h 10 à 17 h 30

Panel A – Continuum carcéral : entre les murs et l'argent

Local : Centre judiciaire A9-130

Présidence du panel :

Simon Roy professeur, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

MARIE-ÈVE SYLVESTRE, doyenne et professeure, Faculté de droit, section de droit civil, Université d'Ottawa

LARISSA PARKER, stagiaire à la Cour d'appel fédérale

VÉRONIQUE FORTIN, professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

L'emprisonnement pour non-paiement d'amendes au Québec

En 2020, l'article 347 du *Code de procédure pénale du Québec* a été modifié pour exiger que les juges soient « convaincus que le défendeur a, sans excuse raisonnable, refusé ou négligé de payer ces sommes ou de s'en acquitter » avant d'émettre des mandats d'emprisonnement pour non-paiement d'amendes, imposées en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales. Cette réforme visait à atténuer l'impact discriminatoire de cette peine sur les personnes en situation de pauvreté et d'itinérance et à se conformer aux exigences constitutionnelles. L'utilisation du droit pénal réglementaire et de l'amende est parfois perçue comme une alternative au droit criminel, mais l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes neutralise une grande partie de ces prétendus « bénéfices ». Cette présentation examinera l'historique et l'évolution de l'utilisation de l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes au Québec et son rôle dans le continuum carcéral. À l'aide de statistiques obtenues auprès du ministère de la Sécurité publique et d'un examen des pratiques en vigueur dans certaines villes québécoises, nous tenterons d'évaluer l'impact des changements législatifs sur les personnes en situation de pauvreté et d'itinérance afin de mesurer l'effectivité de la réforme de 2020.

SOPHIE ABDELA, professeure, Département d'histoire, Université de Sherbrooke

Continuum carcéral et geôles d'Ancien Régime : Les murs, l'argent et les idées (Paris, XVIII^e siècle)

En 1975, dans *Surveiller et punir*, Michel Foucault faisait état du « continuum carcéral » à travers lequel les dispositifs disciplinaires utilisés dans les pénitenciers déborderaient vers diverses institutions du monde social, et ce, depuis la « naissance de la prison », qu'il situe au début du XIX^e siècle. La prison « d'avant le pénitencier » pouvait-elle, elle aussi, se propager au-delà de ses murs? La présentation vise à répondre à cette question en étudiant les prisons de Paris au XVIII^e siècle. En effet, les geôles mobilisaient une panoplie d'acteurs et de réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Aussi, la prison étant alors loin d'être un vase clos, les événements qui avaient lieu à l'extérieur pouvaient avoir des échos entre ses murs. La conférencière avance donc qu'un continuum carcéral physique, économique et politique existait bel et bien avant l'apparition des prisons modernes, mais qu'il était différent de celui décrit par Foucault. Ainsi, les geôles de l'Ancien Régime permettent de remettre en question le regard que l'on porte sur le continuum carcéral et montrent que la prison s'insinue constamment dans le corps social à travers différents canaux.

Panel B – Alternatives à l'incarcération : perspectives foucauldienne, féministes et économiques (interprétation simultanée)

Local : A8-334

Présidence du panel :

Marie Manikis – professeure agrégée et titulaire de la Chaire William Dawson, Faculté de droit, Université McGill

JUDITH VERNUS, titulaire d'une maîtrise en Droit et Société, Université du Québec à Montréal

Art communautaire et alternatives à l'incarcération : penser le système pénal à l'aune des théories féministes du care

À partir de l'étude d'un projet d'art communautaire réalisé par des femmes judiciarisées et portant sur leurs expériences de l'incarcération, cette conférence interroge les fondements du système carcéral, questionne nos manières de faire justice et dégage des pistes de réflexion sur la notion d'alternatives à l'incarcération. Mobilisant les théories féministes du care, la conférencière se questionne : Que nous dit le projet d'art *Dénombrement* du système pénal? En quoi et comment remet-il en question le système

carcéral? Dans quelle mesure un projet artistique tel que celui-ci peut-il participer à une plus grande justice sociale? Construit autour de l'expérience, des voix et des savoirs de femmes ayant vécu l'incarcération, *Dénombrement* participe, par son propos et par son organisation, à une critique de l'invisibilisation et de la dépolitisation des expériences carcérales, et en particulier de celle des femmes. Dans une certaine mesure, en tant que projet d'art communautaire, il offre également un espace possible d'alternative, dont certaines caractéristiques font échos à celles de l'éthique du care.

SYLVAIN LAFLEUR, coordonnateur scientifique du Centre de recherche en droit public et collaborateur aux Éditions de la rue Dorion

Continuum de sécurité, un objet impensé

À la suite de Foucault, il est possible de concevoir que le *continuum carcéral* est le résultat des actions constituant un *continuum de sécurité* puisant sa force de la complémentarité des pratiques que la division des tâches (législative, policière, judiciaire, de surveillance,) rend opaque. Cette conférence vise à jeter les bases d'une théorie sur le *continuum de sécurité* en regroupant des éléments faisant état des dynamiques interinstitutionnelles et en convoquant des enquêtes et témoignages attestant l'importance des interactions entre professionnels. Dans un premier temps, cette présentation illustrera l'autonomie décisionnelle des professionnels en puisant dans les témoignages, les ouvrages cardinaux, les situations et les propos qui témoignent du passage de personnes incriminables dans les espaces disciplinaires. Dans un deuxième temps, elle convoquera les intuitions foucauldienne sur les maillages fonctionnels et interinstitutionnels et certains travaux sociologiques afin de problématiser l'action des acteurs professionnels qui sont dotés d'une intelligence tactique peu examinée. L'objectif est de présenter une réflexion sur l'agentivité des acteurs professionnels orientant le traitement des justiciables.

JENNIFER QUAID, professeure et vice-doyenne à la recherche, Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa

Explorer l'espace entre-deux : Caractériser la nature des conséquences imposées aux organisations par les résolutions hors procès

Les résolutions hors procès en droit pénal peuvent prendre plusieurs formes. Les négociations de plaidoyer en sont la forme la plus courante, mais il existe également des programmes de déjudiciarisation pour fournir des alternatives aux mesures punitives afin de répondre aux comportements des individus en les réhabilitant et en les réintégrant, tandis que les résolutions hors procès pour les organisations sont, elles, fondées sur des préoccupations concernant les effets collatéraux de la stigmatisation d'une condamnation. Sans l'événement déclencheur d'une condamnation, qu'est-ce qui fait d'une conséquence une punition, en particulier lorsque la punition paradigmatique qu'est la prison n'est pas disponible pour une organisation? Dans cette présentation, la conférencière examinera la nature et la signification de l'espace que les résolutions hors procès pour les organisations ont créé entre les phases de responsabilité et de condamnation du droit pénal. Cette séparation a-t-elle créé un espace « intermédiaire » où existe une nouvelle forme de responsabilité, ni criminelle ni civile ? La conférencière utilisera des exemples concrets pour examiner les implications de cette nouvelle forme de responsabilité sur le droit pénal ainsi que les stigmates et conséquences que nous lui associons.

Séance 4 | 17 h 30 à 19 h | Devant le Centre judiciaire – A9-130

Cocktail et hommage à Lucie Lemonde

Durant le cocktail, nous honorerons la mémoire de la pionnière du droit carcéral au Québec et grande défenderesse des droits des détenues et détenus, Lucie Lemonde. Elle a été professeure au département des sciences juridiques de l'UQAM de 1988 à 2021 et récipiendaire d'un doctorat d'honneur de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en 2019. Grandement impliquée à la Ligue des droits et libertés, elle en a été présidente de 1994 à 2000, et a également été vice-présidente de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) de 1997 à 2004. Avant son décès, Lucie Lemonde a participé à l'élaboration du thème de cette 4^e conférence biennale et c'est avec émotion que nous lui rendrons un hommage digne de la grande juriste carcéraliste qu'elle a été.

Vendredi 5 mai 2023

Séance 5 | 9 h à 10 h 20 | Local A8-334 (interprétation simultanée)

Les réformes qui ne suffisent pas : contrôle du corps, accompagnement culturel et incarcération autochtone

Présidence de la séance :

Dominique Bernier – professeure, Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal.

MARION VACHERET, professeure, École de criminologie, Université de Montréal

CYNDY WYLDE, professeure, École de travail social, Université d'Ottawa

Enjeux entourant les vécus et pratiques de l'accompagnement dit culturellement adapté dans les institutions carcérales au Québec

La carcéralisation des Premières Nations et des Inuits en réduisant significativement leur stabilité familiale, sociale et économique et en générant une vulnérabilisation personnelle, entrave non seulement leur réintégration sociocommunautaire, mais également leur transformation identitaire. Ainsi, malgré les dénonciations et tentatives de changements des dernières décennies, leur surreprésentation comme leurs conditions d'incarcération constituent encore un réel problème. Dans ce cadre, les programmes d'intervention dits adaptés font l'objet de nombreuses critiques, que l'on parle d'autochtonisation des pratiques institutionnelles; d'instrumentalisation de la culture autochtone par les instances; ou encore d'une réponse inadéquate aux besoins réels des individus. La conférence présente les résultats d'une recherche réalisée par une équipe de quatre chercheurs en collaboration avec un comité avisé composé de huit personnes, dont deux Aînés, cinq membres de regroupements ou organismes communautaires autochtones et un représentant du MSPQ. À partir d'entrevues qualitatives menées auprès de justiciables autochtones ayant vécu une période d'incarcération tant provinciale que fédérale, ainsi qu'auprès d'Aînés et intervenants autochtones collaborant avec les services correctionnels, il est proposé de réfléchir aux défis et enjeux associés à « l'accompagnement culturellement adapté » en détention selon le vécu et le point de vue des acteurs impliqués.

VICKI CHARTRAND, professeure, Département de sociologie, Université Bishop's

Indigenous Incarceration in the Canadian State: Why Reform is Not an Option

Indigenous incarceration in the Canadian state has been growing since the 1960s. More troubling than this growing trend is that Indigenous people in prison also experience the most punitive aspects of the system. Much scholarship has highlighted and provided important insights into this problematic trajectory in Canadian corrections and yet to little or no avail. In this article, I collate the most recent research on federal Indigenous incarceration and related punitive practices to expose the ongoing colonial violence of the system. Drawing from a colonial and Indigenous scholarship, I argue that the colonizing of people's bodies and minds is a central feature of a penal exercise and that reform measures only serve to contribute to the colonizing nature of corrections. This presentation offers different insight into how Indigenous people in Canadian penitentiaries are subject to some of the most repressive carceral controls and why more reforms are not an option.

ALEXIS MARCOUX ROULEAU, doctorant·e en criminologie, Université de Montréal

Le travail et les fouilles à nu en prison

Cette présentation proposera une analyse pragmatique et abolitionniste de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (LSCQ) en lien avec deux enjeux reflétant des torts structurels perpétrés dans les prisons pour femmes : le travail et les fouilles à nu. Il sera soutenu que ces pratiques instaillent des torts corporels quotidiens vu leur cadrage au sein de la LSCQ. Bien que le travail en prison soit présenté comme moyen de réinsertion sociale, les femmes reçoivent des salaires inadéquats relatifs au coût de vie en prison, ce qui limite l'accès aux produits menstruels et peut mener à des alternatives dangereuses. Pour ce qui est des fouilles à nu, celles-ci sont subies comme des agressions sexuelles infligées par l'état et peuvent être conduites dans une variété de circonstances à la discrétion des agents correctionnels, laissant ainsi place à une application discriminatoire et exposant les femmes racisées à davantage de violences en

détention. Les réformes abolitionnistes qui pourront réduire ces torts corporels quotidiens à court terme seront ensuite présentées, accompagnées d'un appel à la solidarisation avec les personnes incarcérées au sein des mouvements sociaux.

Séance 6 | 10 h 40 à 11 h 40

Panel A – Virage punitif et enfermement

Local : Centre judiciaire A9-130

Présidence du panel :

Marie-Pierre Robert, professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

SYLVIE BORDELAIS, avocate, Bordelais Nguyen, S.N.A.

TIMOTHY, participant à l'élaboration d'un manuel servant à outiller les agents du Service correctionnel ayant à travailler dans les unités d'intervention structurée

Du « trou » aux unités d'intervention structurée – la pratique de l'enfermement dans les pénitenciers fédéraux

À partir d'une expérience vécue, mon coauteur et moi présenterons la réalité de l'enfermement dans un pénitencier fédéral. Les choses ont changé entre les années 1980 et aujourd'hui. L'isolement total, inhumain, a été aboli. Avant qu'il ne disparaisse, il a affecté de nombreuses personnes qui sont retournées dans la société avec les séquelles de ce qu'elles avaient vécu. Le Service correctionnel vise à « corriger » ceux dont on lui confie la responsabilité de faire des citoyens respectueux des lois. Enfermer des humains, 23 heures sur 24 pendant des jours, des mois, parfois des années a conduit à plus de suicides et de violence qu'à une amélioration du comportement. La société est-elle consciente du prix à payer pour garder des humains enfermés pendant des années, tout en sachant que la plupart se retrouveront un jour dans la communauté? Quel est le poids accumulé de la rage, de la haine, de l'impuissance, de la vengeance pour ceux qui ont subi cet enfermement? Les unités d'intervention structurée prévoient quatre heures hors cellule, dont deux heures d'interactions significatives avec d'autres humains. Est-ce un progrès digne d'être mentionné ou simplement de la poudre aux yeux pour donner l'impression de respecter la dignité humaine?

CHLOÉ LECLERC, professeure, École de criminologie, Université de Montréal

JEAN-DENIS DAVID, doctorant en sociologie, Université McGill

BRENDYN JOHNSON, doctorant en criminologie, Université de Montréal

Virage punitif et élargissement du filet pénal au Canada : analyse des pratiques entourant la prison et la probation

La thèse d'un virage punitif dans les pratiques des tribunaux est loin d'être nouvelle. Elle a longtemps été remise en question au Canada, notamment en mobilisant la stabilité du taux d'incarcération. À l'aide de différents exemples de mesures des pratiques de nos tribunaux (recours à la prison, à la probation, durée des peines, etc.), la présentation aborde les difficultés à documenter les tendances dans les pratiques de nos tribunaux et à se prononcer sur la présence d'un virage punitif. La conférence se termine par la présentation d'un indice de sévérité des tribunaux qui permet de combiner les tendances de plusieurs pratiques en une seule mesure.

Panel B – Ceux et celles en dehors des murs : proches des personnes incarcérées, avocat-es de la défense et intervenant-es communautaires (interprétation simultanée)

Local : A8-334

Présidence du panel :

Marie-Andrée Plante, doctorante, Faculté de droit, Université McGill

SANDRA LEHALLE, professeure, Département de criminologie, Université d'Ottawa

Le continuum carcéral des proches de personnes incarcérées

Sur la base d'une recherche empirique réalisée au Québec et en Ontario (41 entrevues), le carcéral vécu par les proches de personnes incarcérées au sein et en dehors des murs de la prison sera analysé. Lors des visites, ils pénètrent l'espace carcéral qui les perçoit et les accueille avant tout comme des menaces. Ils se soumettent alors aux techniques et dispositifs disciplinaires afin de pouvoir maintenir un certain contact avec la personne incarcérée. Après avoir quitté les murs physiques de la prison, le carcéral s'infiltré dans leur quotidien puisqu'ils doivent constamment déchiffrer et prendre en compte la logique carcérale dans leur façon de vivre et d'agir. Leurs témoignages révèlent l'ampleur de la diffusion de la logique pénale à travers des processus institutionnels et des interactions sociales qui produisent et alimentent l'exclusion sociale. Ils nous invitent à un regard critique sur l'expansion du carcéral bien au-delà des limites juridiques et géographiques assignées au processus pénal.

MARILYN COUPIENNE, doctorante en droit, Université d'Ottawa

MARIANNE QUIROUETTE, professeure, École de criminologie, Université de Montréal

Impact de la Cour suprême sur les pratiques de mise en liberté provisoire : Perceptions des avocat.e.s de la défense à Montréal et Toronto

Les avocat.e.s de la défense jouent un rôle important dans l'élaboration des pratiques des tribunaux de juridiction criminelle, surtout auprès des populations marginalisées. Au stade de la mise en liberté provisoire, les avocat.e.s de la défense sont en mesure d'avancer des arguments qui tiennent compte des effets des désavantages sociaux et systémiques. Considérant les préoccupations de la CSC dans l'arrêt *Antic* à l'égard du manque d'uniformité territoriale dans l'application des règles de droit relatives à la mise en liberté provisoire, nous proposons une analyse qualitative à partir d'entrevues auprès des avocat.e.s de la défense pratiquant en zone urbaine en pratique privée et à l'aide juridique. À partir de deux études de cas – Montréal (n=50) et Toronto (n=50) – nous analyserons les impacts des décisions majeures de la Cour suprême (*Gladue*, *Antic* et *Zora*) sur les pratiques lors de la mise en liberté provisoire, et, corollairement, la prise en compte des facteurs sociaux et de la marginalisation de leur clientèle à ce stade des procédures judiciaires. Notre présentation porte sur l'expérience, le point de vue et le travail des avocat.e.s de la défense qui représentent des accusés marginalisés au stade de la mise en liberté provisoire. Plus précisément, les pratiques et les stratégies utilisées par les avocat.e.s pour éviter la détention provisoire ou des conditions de mise en liberté restrictives avant le procès ou la condamnation de leur clientèle.

Séance 7 | 13 h à 14 h 20

Panel A – Droits humains, nécropolitique, biosécurité et prisons

Local : Centre judiciaire A9-130

Présidence du panel :

Ugo Gilbert Tremblay, professeur adjoint, Faculté de droit, Université de Montréal.

MUGAMBI JOUET, professeur, University of Southern California, États-Unis

Foucault, la prison et les droits humains : une dialectique de la théorie et de l'engagement réformateur

Le plaidoyer de Michel Foucault en faveur de la réforme pénale en France diffère de ses théories. Bien que Foucault soit associé au mouvement d'abolition des prisons, il a également proposé des prisons plus humaines. La présentation recadre la théorie foucauldienne à travers une dialectique avec les théories de Marc Ancel, une figure importante dans l'émergence des normes libérales en matière de peines en France. Ancel et Foucault étaient des contemporains dont les héritages sont étroitement liés. Ancel défendait des prisons plus bienveillantes où des experts réhabiliteraient les délinquants. Cela évoque exactement ce que *Surveiller et punir* présente comme une stratégie insidieuse de contrôle social. En réalité, Foucault et Ancel convergent de manière intrigante. En tant qu'activiste, Foucault a plaidé en faveur de réformes visant à améliorer les droits de l'homme des prisonniers, comme dans son travail au sein du Groupe d'information des prisons. En même temps, Ancel en est venu à reconnaître la validité des critiques foucauliennes de ses propositions antérieures prônant l'emprisonnement préventif au nom de la réinsertion. En utilisant des sources négligées par les chercheurs, la présentation offre une autre fenêtre sur la perspective de Foucault.

KHALID M'SEFFAR, avocat, Bureau d'aide juridique de St-Jérôme et doctorant, UQAM

COVID, les états d'exception et les techniques de contrôle (perspectives sur la biosécurité)

La crise sanitaire provoquée par l'émergence de la COVID a suscité à travers la planète la mise en œuvre de différentes techniques et mécanismes de contrôle de population dans le but de réduire la contagion ou d'assurer la biosécurité. La multiplication des états d'urgence ou d'exceptions face aux dangers et aux risques que représente la pandémie s'inscrit dans le continuum de la normalisation de l'exceptionnalisme comme action et réponse gouvernementale tel que théorisé par des penseurs comme Giorgio Agamben. En utilisant le Canada comme cas d'étude, cette présentation basée sur le paradigme du téléphone intelligent 1) appliquera le concept théorique de l'état d'exception aux actions gouvernementales pendant la pandémie de COVID (la biosécurité); 2) reverra les fondements législatifs pour les pouvoirs d'urgence et les mécanismes de biosécurité; 3) examinera comment le discours public reflète l'état d'exception et la légitimité de mesures de contrôle; 4) réfléchira à l'usage de la politique publique sur la vaccination et les passeports vaccinaux à titre de mécanismes de contrôle; 5) examinera la cristallisation d'un paradigme oppositionnel et une menace comme élément essentiel à l'élaboration d'une politique exceptionnelle comme forme de politique pénale; 6) et finalement, analysera

la manière dont la manifestation de cette opposition à Ottawa a été utilisée pour légitimer l'usage extraordinaire et suspect de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Panel B – Continuum carcéral de l'immigration (interprétation simultanée)

Local : A8-334

Présidence du panel :

Lili Dao, professeure, Faculté de droit, section droit civil, Université d'Ottawa

LOUIS-PHILIPPE JANNARD, chercheur en droit et politiques d'immigration

« As a safeguard at the border, you want to make sure that the right people are getting in, and the wrong people are not » : perspectives des fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) sur la détention des personnes non citoyennes

Sur le plan officiel, la détention liée à l'immigration sert deux objectifs, soit protéger la sécurité publique et nationale ainsi que maintenir l'intégrité du système d'immigration, alors que les critiques mettent plutôt en lumière des fonctions comme la stigmatisation des personnes qui y sont soumises, leur exclusion sociale, voire leur précarisation dans le but de faciliter leur exploitation économique. Cette communication fait un pas de côté pour s'intéresser aux fonctions que lui attribuent les fonctionnaires chargés de sa mise en œuvre, soit ceux qui, dans les mots de Lipsky, font les politiques publiques. Basée sur des entretiens réalisés auprès de membres du personnel de l'ASFC, cette communication explore les conceptions qu'entretiennent ces agentes et agents au sujet des fonctions de cette forme de détention. Leurs propos dévoilent également qui sont les personnes non citoyennes dont la détention est considérée comme nécessaire ainsi que les menaces que cette mesure cherche à prévenir. Ainsi, aux yeux des agentes et agents qui sont chargés de la mettre en œuvre, cette mesure se présente davantage comme l'expression d'un pouvoir souverain d'exclusion de groupes qui représentent une menace à la sécurité que comme un dispositif disciplinaire visant, par le redressement, à produire des corps dociles et productifs.

JOAO VELLOSO, professeur, Faculté de droit, section de common law, Université d'Ottawa

Les normes pénales comme source du droit de l'immigration : quelques nuances sur le continuum carcéral dans les circuits judiciaires spécialisés en immigration

Cette présentation examine les trois principaux liens présumés entre le droit pénal et le droit de l'immigration au Canada : 1) la détention administrative en immigration, 2) l'expulsion pour motifs de criminalité, et 3) les conditions de surveillance dans le cadre de la libération de la détention ou du sursis d'un ordre d'expulsion. Généralement, ces mesures punitives en droit de l'immigration sont traitées par la majorité de la littérature comme criminalisation de l'immigration ou une catégorie similaire. En se fondant sur les résultats d'une ethnographie sur les pratiques de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et d'une étude sur les enquêtes d'expulsion (*admissibility hearings*) pour des motifs de criminalité, cette communication défendra que les technicités juridiques et les données empiriques ne soutiennent pas le lien crime-immigration en ce qui concerne les opérations juridiques et les rationalités pénales. Malgré les communications et les trajectoires judiciaires entre les deux régimes et le partage occasionnel d'infrastructures policières et correctionnelles, il n'y a pas de couplage structurel ni de mélange entre le droit pénal et le droit de l'immigration.

MERITXELL ABELLAN ALMENARA, doctorante en criminologie, Université de Montréal

La pénologie de l'ennemi appliquée au modèle de crimmigration danois

Le concept de « crimmigration », c'est-à-dire la fusion du droit de l'immigration et du droit pénal, est de plus en plus répandu dans les démocraties occidentales. Certains pays, comme la Norvège, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont même créé des prisons spécialement destinées à la détention des ressortissants étrangers qui seront expulsés après avoir purgé leur peine. Le Danemark a récemment annoncé la création d'une telle prison, mais avec une particularité : elle sera située au Kosovo, à plus de 2 000 km de la capitale danoise, Copenhague. Le gouvernement danois a loué 300 lits dans une prison kosovare à cette fin. Cette présentation vise à explorer les raisons de l'adoption de ce modèle par le Danemark et ses implications pour les théories de la peine et les fonctions traditionnelles des prisons. Elle abordera également la question de la double peine et propose une reconceptualisation du concept de "droit pénal de l'ennemi", qui explique l'émergence des prisons pour délinquants étrangers et le cas particulier du Danemark comme une forme de triple peine. La conférencière soutient que ce phénomène s'inscrit dans une tendance plus large d'utilisation du droit pénal pour contrôler et restreindre les migrations non désirées.

Séance 8 | 14 h 40 à 16 h 15 (interprétation simultanée)

Risques et privation de la liberté

Local : A8-334

Présidence de séance :

Marie-Ève Sylvestre, doyenne et professeure titulaire, Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa.

EMMANUELLE BERNHEIM, professeure, Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa
FLORENCE AMÉLIE BROSSEAU, candidate à la maîtrise en droit, Université d'Ottawa

La déclaration d'accusé à haut risque : dérapage punitif dans la gestion des risques en matière de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux

La présentation traitera de la relation entre le droit pénal, la psychiatrie et le contrôle social, plus précisément dans le contexte de la non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux (NRCTM) et la déclaration de personne accusée à haut risque (AHR). Introduite en 2014, la déclaration d'AHR crée une nouvelle catégorie de personnes accusées pour qui il est justifié, au nom de la sécurité publique, de nier les protections que garantit le régime NRCTM. Cela implique une détention stricte en établissement psychiatrique et des réductions de droits. Cependant, ces privations de liberté ont été jugées infondées par plusieurs critiques. La conférence présentera une analyse de 36 décisions de tribunaux à travers le Canada depuis l'entrée en vigueur de la déclaration d'AHR et discutera des conséquences d'une jurisprudence peu constante et peu prévisible sur les droits des personnes accusées. Elle démontrera également comment la mise en œuvre de la déclaration d'AHR a pour conséquence un élargissement de l'interprétation du concept de risque, qui peut être considéré comme un dérapage punitif en santé mentale-justice. En somme, cette présentation soulignera la nécessité de prendre en compte les droits fondamentaux dans l'application de la déclaration d'AHR.

ADELINA IFTENE, professor, Schulich School of Law, Dalhousie University, Nouvelle-Écosse

Mapping the Legal Responses to Sex Offences in Canada: The Impact of Supervision Orders and Conditions of Release

The legal response to sexual offenses in Canada involves criminal punishment, registration in sex offender registries, and various conditions that individuals must follow upon release from prison, as well as long-term supervision orders. There are serious concerns about the effectiveness of these legal responses in preventing reoffending. This lecture will present a research project that aimed to fill the gaps in the literature by mapping the use of conditions of release, registries, and supervision orders for individuals who commit sexual offenses (ICSO) in Canada. The mapping provides a foundation for critical policy discussions on the implications of the legal regimes of sex offenses in Canada on victims, ICSOs, communities, and the role they play in bolstering the carceral state.

MARIE MANIKIS, professeure, Faculté de droit, Université McGill

JAY DE SANTI, PhD Candidate, York University

AUDREY MATHESON, BCL/JD Candidate, McGill University

Rethinking Incarceration: Bail, Sentencing, and COVID-19

The COVID-19 pandemic has created an opportunity to rethink the criminal justice system's approach to incarceration. The following presentation regroups two related projects, respectively on the bail process and sentencing, that explore and discuss this possibility. The first is an empirical project which examined bail decisions during the first-wave of COVID-19 and highlights the missed opportunities of decision-makers to substantially rethink the punitive aspects of bail. The second focuses on rationales provided by sentencing judges for considering conditions of imprisonment as relevant during the COVID-19 pandemic. We then proceed by developing frameworks rooted in communicative theories of sentencing, that justify the relevance of considering conditions of imprisonment at bail, sentencing, and during the administration of the sentence.

Biographie des conférencières et conférenciers

Sophie Abdela

Sophie Abdela est professeure d'histoire moderne au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke. Elle est spécialiste de l'histoire carcérale parisienne et s'intéresse aux mouvements émeutiers urbains du Siècle des Lumières.

Meritxell Abellan Almenara

Titulaire d'un LL.M. en justice pénale internationale et membre de l'ordre des avocats de Madrid, Meritxell a exercé la profession d'avocate de la défense pendant deux ans avant de reprendre sa formation en criminologie. Très intéressée par les approches socio-juridiques, elle est aujourd'hui doctorante en criminologie et chargée de cours en pénologie à l'Université de Montréal.

Philippe Bensimon

Philippe Bensimon, docteur en criminologie, expert auprès des tribunaux, a travaillé 27 ans au Service correctionnel du Canada dont 15 années en tant que clinicien en milieu carcéral et 12 comme chercheur principal à la Direction de la recherche à Ottawa. Cumulant à ce jour plus de 1 000 évaluations criminologiques, il a enseigné à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Montréal de 1997 à 2017 et est également l'auteur d'une cinquantaine d'articles parus dans diverses revues internationales et d'un neuvième livre.

Emmanuelle Bernheim

Emmanuelle Bernheim est professeure titulaire à la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et titulaire de la Chaire de recherche en santé mentale et accès à la justice. Ses recherches portent sur le rôle du droit et de la justice dans la production et la reproduction des inégalités et sur l'accès à la justice des citoyens marginalisés.

Dominique Bernier

Dominique Bernier est professeure au Département de sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle enseigne Perspectives sociojuridiques sur le crime et la punition, Droit pénal, Introduction à l'étude du droit et Droit pénal au Département de sciences juridiques de l'UQAM. Elle est membre de l'Observatoire des profilages et notamment cochercheuse pour le projet *Interceptions routières et profilage racial*.

Anne-Marie Boisvert

Spécialiste du droit pénal, la professeure Boisvert a débuté sa carrière à la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1986. Elle a été doyenne de la Faculté de 2004 à 2008 puis vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification à l'Université de Montréal de 2010 à 2015. Elle a publié de nombreux articles sur la responsabilité pénale, notamment en matière de fraude et sur la responsabilité pénale des personnes morales. Elle a été pendant de nombreuses années présidente du comité en droit criminel du Barreau du Québec et elle a présidé le groupe de travail mandaté par le ministre de la Sécurité publique du Québec pour revoir la politique québécoise de gestion des collaborateurs de la justice (Commission Boisvert). En 2013-2014, elle a présidé le groupe d'experts mandaté par le ministre de la Sécurité publique du Canada pour évaluer la performance et revoir les orientations des Équipes intégrées des polices des marchés financiers (EIPMF). Elle est, depuis sa création en 1996, éditrice de la Revue canadienne de droit pénal. Mme Boisvert est membre du Comité de surveillance de l'Unité Permanente Anti-Corruption (UPAC).

Sylvie Bordelais

Avocate en droit carcéral depuis plus de vingt ans, Me Bordelais a principalement une clientèle d'hommes incarcérés dans les pénitenciers fédéraux qu'elle accompagne dans leur cheminement vers la réhabilitation et le retour en communauté.

Florence Amélie Brosseau

Bachelière en droit (UQAM) et diplômée de l'École du Barreau, Florence Amélie Brosseau est actuellement candidate à la maîtrise en droit avec thèse à l'Université d'Ottawa. Portant un intérêt marqué pour le droit psychiatrique et le droit pénal, elle a notamment

complété un stage à la Commission d'examen québécoise et participe à divers projets de recherche s'inscrivant dans le champ de la justice-santé mentale.

Vicki Chartrand

Vicki Chartrand is a Mama and Full Professor in the Sociology Department at Bishop's University, Québec, the traditional territory of the Abenaki people. She is also Adjunct Professor at the University of Ottawa, Criminology Department and founder and director of the Centre for Justice Exchange (<https://justiceexchange.ca/>) – a research centre for collaborative community justices.

Marilyn Coupienne

Marilyn Coupienne est avocate et doctorante en droit à l'Université d'Ottawa. Elle a pratiqué devant la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse et Chambre criminelle et pénale. Sa thèse a pour but d'étudier l'étiquetage des familles défavorisées et marginalisées dans le système de la protection de la jeunesse.

Amélie Couvrette

Amélie Couvrette est professeure au département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais. Elle est chercheuse régulière au Centre international de criminologie comparée (CICC). Ses intérêts de recherche portent sur les problématiques des femmes marginalisées, judiciarisées ou incarcérées, sur les prisons et les pratiques correctionnelles sensibles au genre et sur la réinsertion sociale.

Lili Dao

Lili Dao est professeure adjointe à la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Ses intérêts de recherche portent sur le droit pénal, les questions migratoires et les intersections entre le droit et les relations raciales.

Jean-Denis David

Jean-Denis David est étudiant au doctorat en sociologie à l'Université McGill. Il est titulaire d'un BA (Hons) de sciences sociales en criminologie et d'une maîtrise en criminologie de l'Université d'Ottawa. Ses intérêts de recherche portent notamment sur les relations entre la police et les personnes citoyennes et la criminologie rurale.

Jay De Santi

Jay De Santi is a doctoral student at Osgoode Hall Law School of York University. They use comparative, social science, and transdisciplinary research methods to examine the rights of people in extradition and criminal law systems.

Julie Desrosiers

Julie Desrosiers est professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, où elle enseigne le droit pénal et le droit criminel. Titulaire d'un doctorat en droit de l'Université McGill (avec mention d'honneur), elle est membre régulière du Centre de recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV). Elle a agi à titre de commissaire à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2009-2015), d'administratrice de la Ligue des droits et libertés – section Québec (2015-2019) et de coprésidente du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale (2019-2020). Elle cosigne avec le professeur Hugues Parent le troisième tome du Traité de droit criminel, intitulé « La peine » (Thémis, 2012, 2^e éd. 2016, 3^e éd. 2020).

Véronique Fortin

Véronique Fortin est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 2015. Elle s'intéresse aux différents modes de contrôle des populations marginalisées. Ses recherches portent notamment sur la judiciarisation de l'itinérance, la gouvernance pénale, le contrôle de l'espace public, le concept de décriminalisation et les mesures punitives à l'aide sociale. Elle privilégie une approche empirique, le plus souvent ethnographique, pour ses recherches.

Ugo Gilbert Tremblay

Ugo Gilbert Tremblay (LL. D., Ph. D.) est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 2023. Il se passionne pour tout ce qui touche de près ou de loin au droit pénal, avec un intérêt marqué pour les questions relatives aux fondements de l'imputabilité, au neurodroit et à la criminalisation des discours de haine.

Adelina Iftene

Adelina Iftene teaches criminal law, evidence, sentencing, and imprisonment and prison policy. Her major research work explores issues related to prison health and access to justice for prisoners, as well as evidentiary issues arising out of undercover investigations. Her manuscript "Punished for Aging: Vulnerabilities, Rights, and Access to Justice in Canadian Penitentiaries," was published by University of Toronto Press in 2019. Adelina is also a co-author of the Annual Review of Criminal Law (Thomson Reuters).

Louis-Philippe Jannard

Louis-Philippe est chercheur en droit et politiques d'immigration et il s'intéresse aux politiques de contrôle des frontières ainsi qu'à leur mise en œuvre. Dans sa thèse, récemment soutenue, il explore les pratiques de l'Agence des services frontaliers du Canada en matière de détention des personnes non citoyennes. Il a aussi contribué à d'autres recherches portant sur les arrivées au chemin Roxham de même que sur des questions d'accès au droit et à la justice.

Brendyn Johnson

Brendyn Johnson est doctorant en criminologie à l'Université de Montréal. Il a complété sa maîtrise et son baccalauréat en criminologie à l'Université d'Ottawa. Il s'intéresse au fonctionnement des tribunaux criminels, à la politique criminelle et à la détermination de la peine.

Mugambi Jouet

Mugambi Jouet est professeur à la University of Southern California (USC) Gould School of Law. Sa recherche porte sur la justice pénale et le droit comparé dans une optique pluridisciplinaire et historique. Avant de rejoindre USC, il a enseigné à Stanford puis à McGill après l'obtention de son doctorat à la Sorbonne. Avocat au barreau de New York, il a auparavant défendu de nombreux accusés à Manhattan et dans le Bronx en tant que *public defender*.

Sylvain Lafleur

Sylvain Lafleur est coordonnateur scientifique au Centre de recherche en droit public (CRDP). Il est titulaire d'un doctorat du département de communication (UdeM) où il a effectué une recherche supervisée par Brian Massumi portant sur la gestion policière des manifestations altermondialistes et assembléistes. Il est l'auteur de *Foucault à Montréal. Réflexions pour une criminologie critique* (Éd. Dorion, 2021) et de *Foucault's Functional Justice and its Relationship to Legislators and Popular Illegalism* (Foucault Studies, 2018). Il est collaborateur aux Éditions de la rue Dorion.

Chloé Leclerc

Chloé Leclerc est professeure titulaire à l'école de criminologie de l'Université de Montréal et directrice du centre international de criminologie comparée (CICC). Ses derniers projets portaient sur les négociations entourant le plaidoyer de culpabilité, l'accès et les coûts financiers et humains de la justice ainsi que la possibilité d'un virage punitif des tribunaux. Elle travaille actuellement sur le développement d'une approche sensible au genre en prison et sur les impacts de la prise en charge correctionnelle sur la situation de précarité des femmes judiciairisées.

Sandra Lehalle

Sandra Lehalle est professeure agrégée au département de criminologie de l'Université d'Ottawa. Elle travaille sur les politiques et pratiques de privation de liberté sous l'angle de ceux qui les subissent, particulièrement les personnes détenues et leurs proches.

Khalid M'Seffar

Me Khalid M'Seffar, est avocat criminaliste au Bureau d'aide juridique de St-Jérôme. Il est doctorant au Département des sciences juridiques (UQAM) où il complète sa thèse : *Dangerous Offenders : The Normalisation of States of Exception in Canadian Criminal Law and the (Post) Colonial Reality of Canadian Exceptionalism*.

Marie Manikis

Marie Manikis is an Associate Professor and William Dawson Scholar at the Faculty of Law of McGill University. She holds a doctorate from the University of Oxford and researches in the areas of criminal law and criminal justice from interdisciplinary and comparative perspectives.

Alexis Marcoux Rouleau

Alexis Marcoux Rouleau est une personne blanche, trans, queer et handicapée basée sur le Nitaskinan, territoire Atikamekw Nehirowisiw volé et occupé. En tant que personne doctorante en criminologie à l'Université de Montréal, Alexis étudie le contrôle social et pénal de populations marginalisées comme les femmes, les personnes trans, les personnes autochtones, les jeunes et les victimes d'actes criminels. Sa thèse examine les occupations en prisons pour femmes, conceptualisées comme loisirs.

Mélanie Martel

Me Mélanie Martel est avocate en droit carcéral depuis 2013 chez Martel Savard & Associés, elle est détentrice d'un certificat en dépendances et est actuellement à la maîtrise en santé mentale. Me Martel est coauteure du livre *Droit Carcéral et gestion des peines* et elle est également détentrice de plusieurs prix et distinctions pour ses réalisations professionnelles pour l'avancement du droit.

Audrey Matheson

Audrey Matheson is a third-year law student at McGill University's Faculty of Law. Audrey holds an Honours Bachelor of Social Science in Criminology from the University of Ottawa, where she developed a keen research interest in criminal law and prisoners' rights.

Alexandra Paquette

Me Alexandra Paquette pratique le droit carcéral en accompagnant ses clients dans le processus de plainte en matière de discrimination, de désaffiliation à un groupe menaçant la sécurité ou dans leur processus d'affirmation de genre. Me Paquette est actuellement présidente du Jeune Barreau de Montréal.

Larissa Parker

Larissa Parker is a recent graduate of the BCL/JD program at the McGill Faculty of Law, where she was awarded several prizes in human rights law and administrative law topics. She is called to the bar in Ontario and currently completing clerkships at the Federal Court and the Federal Court of Appeal.

Marie-Andrée Plante

Marie-Andrée Plante est co-coordonnatrice du Groupe de recherche sur les humanités juridique et candidate au doctorat en droit à l'Université McGill et chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Elle est titulaire d'un double diplôme en droit civil et en common law de l'Université McGill, d'une maîtrise de l'Université d'Oxford ainsi que d'une maîtrise cohabilitée par l'École normale supérieure de Paris, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et l'Université Paris Nanterre. De 2016 à 2017, elle a occupé les fonctions de directrice adjointe du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé. Ses intérêts de recherche comprennent la théorie du droit et l'histoire des idées, l'épistémologie et la méthodologie juridiques, le droit constitutionnel, les théories féministes du droit, les violences conjugales et sexuelles, le droit animalier et l'éducation juridique. Elle a récemment coédité un livre sur l'enseignement du droit intitulé *Repenser les paradigmes : approches transsystemiques du droit* (Yvon Blais, 2018).

Jennifer Quaid

Jennifer Quaid est professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche à la Section de droit civil. Elle est une experte reconnue du droit pénal des entreprises, du droit de la concurrence et du droit des affaires. Ses activités savantes et ses interventions publiques

s'inscrivent dans la poursuite d'un programme de recherche axé sur l'étude de la perpétration d'infractions criminelles et réglementaires par des entreprises dans le cours normal de leurs activités commerciales (telles la corruption, la fraude, les cartels et le défaut de protéger la sécurité des travailleurs et l'environnement) et ce, dans le but d'élaborer des mesures juridiques et politiques favorisant une saine gestion des risques et l'adoption de pratiques d'affaires éthiques.

Marianne Quirouette

Marianne Quirouette est sociologue et professeure adjointe à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Ses projets de recherche et son enseignement examinent les questions relatives à l'accès à la justice et au contrôle et à la punition des personnes marginalisées.

Marie-Pierre Robert

Marie-Pierre Robert est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 2007. Spécialisée en droit pénal, elle est cofondatrice et codirectrice de la Maîtrise en pratique du droit criminel et pénal, un programme unique au Québec. Elle a été vice-doyenne à l'enseignement de 2015-2019. Une partie importante de ses travaux de recherche porte sur les liens entre le droit pénal, les femmes, ainsi que la diversité culturelle et religieuse. Ainsi, elle s'intéresse à des questions comme les crimes d'honneur, la criminalisation de la polygamie et le port du voile intégral. Elle est membre régulière du Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS), centre qu'elle a codirigé de 2012-2015. Elle a été chercheuse et professeure invitée à l'Institut des sciences criminelles et de la justice de l'Université de Bordeaux.

Simon Roy

Simon Roy est professeur titulaire et vice-doyen aux études de premier cycle et à l'innovation à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Il a codirigé avec Marie-Pierre Robert deux ouvrages du *JurisClasseur Québec – Collection Droit pénal, soit Preuve et procédure pénales et Droit pénal général*. Il est régulièrement invité par les médias à commenter différents aspects d'actualité en droit pénal. Il est membre du comité sur la formation continue du Barreau de St-François, depuis 2007 et membre-chercheur de la Chaire de recherche CIBC en intégrité financière (axe légal).

Marie-Ève Sylvestre

Marie-Eve Sylvestre est doyenne et professeure titulaire à la Faculté de droit, Section de droit civil de l'Université d'Ottawa. Elle a été professeure invitée à l'Université Paris X-Nanterre en 2010, directrice des études supérieures en droit de juin 2010 à juin 2012 et vice-doyenne à la recherche et aux communications de 2014 à 2017. Ses travaux de recherche portent sur la judiciarisation et la pénalisation des conflits sociaux et de la pauvreté et le contrôle des espaces publics et touchent notamment aux questions suivantes : itinérance, travail du sexe, l'usage d'alcool et de drogues, santé mentale et dissidence politique. Elle s'intéresse aussi aux mesures de rechange à la judiciarisation, notamment en contexte autochtone. Elle est l'auteure de nombreux articles et chapitres de livres en droit, criminologie et géographie. Son livre *Red Zones: Criminal Law and the Territorial Governance of Marginalized People*, corédigé avec Nicholas Blomley et Céline Bellot, a été publié par Cambridge University Press.

Timothy

Participant à l'élaboration d'un manuel servant à outiller les agents du Service correctionnel ayant à travailler dans les unités d'intervention structurée.

Marion Vacheret

Marion Vacheret est professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal depuis 2001. Spécialiste de la prison, du système judiciaire et des politiques pénales, ses travaux de recherche, ses enseignements et ses publications portent plus particulièrement sur la prise en charge correctionnelle des personnes judiciarisées, tant dans la communauté que dans les institutions fermées. Dans ce cadre, elle se questionne notamment sur le vécu des justiciables et sur les pratiques professionnelles des intervenants.

Marion Vannier

Avant de rejoindre l'Université de Manchester, Marion a travaillé comme avocate dans des cabinets privés, comme juriste dans une équipe de défense devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, et comme juge pour le HCR au sein de la Cour d'appel française en matière d'asile. Marion a obtenu une maîtrise et un doctorat à l'Université d'Oxford. Elle est également titulaire d'un diplôme de droit conjoint des universités de La Sorbonne et du King's College de Londres, ainsi que d'un LL.M. de l'université de

Georgetown (États-Unis). Les recherches de Marion portent sur la sociologie de la punition, le droit pénal et les droits de l'homme. Son livre, *Normalising Punishment: the case of life without parole in California*, a été publié par Oxford University Press en 2021. Il explore les liens entre la perpétuité sans libération conditionnelle (LWOP) et les efforts visant à supprimer la peine capitale. Le livre s'appuie sur une base de données unique de plus de 300 lettres écrites par des prisonniers purgeant une peine d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle en Californie. Marion continue de s'intéresser aux sujets liés à l'emprisonnement à vie et à la politique de la punition en général. Ses autres recherches portent sur le vieillissement, le genre et les études migratoires.

Joao Velloso

Joao Velloso est professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il enseigne le droit des peines, la criminologie appliquée au droit, et la méthodologie de la recherche. Ses recherches portent sur la judiciarisation des problèmes sociaux à partir de différents régimes juridiques, notamment des régimes administratifs, avec un accent particulier sur la pénalisation des manifestants et des immigrants, la réglementation du cannabis, et l'accès à la justice en détention.

Judith Vernus

Titulaire d'une maîtrise en droit et société avec concentration en études féministes de l'UQAM. Dans le cadre de ses recherches, elle s'est intéressée aux études carcérales féministes et aux liens entre alternatives au système pénal, théories du care et art communautaire. Elle travaille désormais comme intervenante psycho-sociale dans une maison d'hébergement pour femmes.

Gabriela Vragovic

Avocate en droit carcéral, pratiquant auprès des femmes incarcérées depuis 1994, Me Gabriela Vragovic s'est jointe à la Société Elizabeth Fry du Québec en 2022. Elle est aussi membre de l'AAADCQ (Association des avocats et avocates en droit carcéral du Québec) depuis 1994.

Cyndy Wylde

Cyndy Wylde est une Anicinapek8e et Atikamekw de la communauté de Pikogan en Abitibi. Avec plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans les Initiatives autochtones au Service correctionnel du Canada, elle a développé une expertise approfondie sur les enjeux liés à la surreprésentation carcérale des Autochtones. Elle a d'ailleurs été membre de l'équipe de recherche de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (CERP)* à titre d'experte pour le service public des Services correctionnels du Québec. Actuellement professeure à l'Université d'Ottawa à l'École de travail social, elle poursuit ses recherches sur les questions touchant les peuples autochtones, notamment en regard de leur surreprésentation carcérale au pays et dans la province de Québec.

Aleksandra Zajko

Détentrice d'un baccalauréat en communication et d'une maîtrise en administration des affaires (HEC), Aleksandra Zajko œuvre à la Société Elizabeth Fry du Québec depuis 2006 et y occupe actuellement un poste de directrice générale adjointe. Aleksandra est une mère et une féministe engagée envers les causes touchant notamment à la justice sociale et la défense des droits des personnes vulnérabilisées et marginalisées.